

Initiation aéronautique pour 32 lycéens de Marie-Curie avec les pupilles de l'air

À la veille du départ en vacances de Noël, Jean-Louis Lopez, proviseur du lycée Marie-Curie d'Échirolles, s'est rendu à l'École des pupilles de l'air (EPA), accompagné d'enseignants de son établissement, de lycéens et de leurs parents, pour la signature officielle d'une convention de partenariat dans le cadre de l'organisation conjointe du Brevet d'initiation aéronautique (BIA, lire ci-contre).

Le président de l'Aéroclub du Dauphiné, Pierre Balme-Blanchon, et nombre d'instructeurs du club ont assisté à la signature de « ce partenariat qui s'inscrit dans le projet pédagogique des deux établissements, dans une volonté d'ouverture, de partage des valeurs communes et de promotion de l'aéronautique comme vecteur d'intégration sociale » se sont accordé à dire Jean-Louis Lopez et le colonel Jean-Xavier Chabane, commandant de l'EPA.

Deux vols d'initiation en avion et planeur

Ainsi, depuis le début de l'année scolaire, l'EPA et le lycée Marie-Curie ont décidé d'unir leurs efforts afin de permettre à des jeunes gens de leurs établissements comme d'autres écoles de la région grenobloise de suivre l'enseignement théorique et pratique en vue de l'obtention du BIA.

Pour l'EPA, cela représente cette année 25 élèves qui rencontrent chaque mercredi après-midi leurs instructeurs, cadres militaires



« Avant la signature de la convention liant leurs deux établissements, le colonel Jean-Xavier Chabane (à g.), commandant l'École des pupilles de l'air, et Jean-Louis Lopez, proviseur du lycée Marie-Curie d'Échirolles, ont évoqué la formation au brevet d'initiation aéronautique dont la pratique se réalisera avec le soutien de l'Aéroclub du Dauphiné installé au Versoud et représenté par son président Pierre Balme-Blanchon (à d.)

et civils de l'École, et mettent à profit leurs connaissances techniques et historiques de l'aéronautique. À Marie-Curie, 32 lycéens, dont 7 filles, suivent cette formation.

Après la partie théorique, la pratique consistera en deux vols d'initiation pour lesquels les élèves des deux établissements choisiront de se tourner soit vers des vols sur avion à moteur proposés par le lycée Marie-Curie, soit vers un vol sur planeur et un vol sur avion léger proposés par l'EPA. Le tout sera organisé conjointement par l'Aéroclub du Dauphiné, Grenoble vol à voile et le Club savoyard de vol à voile alpin.

Enfin, les deux groupes se retrouveront pour des visites en commun, notamment au Musée de l'air et de l'espace du Bourget. Une visite d'une base aérienne est également en projet.

Tout savoir sur le Brevet d'initiation aéronautique

La préparation du Brevet d'initiation aéronautique (BIA) permet d'acquérir une culture dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace. Le programme s'articule autour de cinq thèmes : aérodynamique et mécanique du vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation et sécurité, histoire de l'aéronautique et de l'espace.

Cette formation offre la possibilité d'un travail d'approfondissement dans d'autres disciplines enseignées au lycée (physique, etc.) et une ouverture vers les quelque 150 métiers touchant à l'aérien.

Le BIA est un examen national qui se passe mi-mai. Le test écrit organisé par le Rectorat se présente sous la forme d'un questionnaire à

choix multiple. La formation comporte un volet théorique (40 heures de cours) et un volet pratique réalisé sous forme de vols organisés en partenariat avec Grenoble vol à voile (GVV) sur l'aérodrome du Versoud et le Club savoyard de vol à voile alpin (CSVVA) sur l'aérodrome de Challes-les-Eaux (une convention a été signée entre le lycée et les deux clubs).

Un accès facilité aux brevets de pilotage

Les cours théoriques sont dispensés le mercredi après-midi à l'École des pupilles de l'air (EPA) à Montbonnot-Saint-Martin, par du personnel qualifié et un tuteur détenteur du Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique, (diplôme de

l'Éducation nationale).

Le BIA permet d'obtenir des bourses supplémentaires favorisant la pratique des sports et activités aéronautiques. Les élèves titulaires auront ainsi un accès facilité aux brevets de pilotage et au vol en aéro-club. Cela leur permet également d'agrémenter leur CV d'une formation d'un bon niveau et démontrant une réelle motivation. Cela peut faciliter l'intégration dans le secteur aéronautique au sens large.

Ce brevet est presque entièrement gratuit pour les élèves. Une participation de 120 € est demandée uniquement pour les vols d'initiation, à moitié à la charge des familles, l'autre moitié étant assumée par l'association les Ailes brisées.